

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020			
Date de convocation : 05/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDGE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-28		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 7.1 - Décisions Budgétaires		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2019 – Budget principal		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Majorité Pour 16 Contre 0 Abstentions 3			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,
Vu le compte administratif 2019 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Erwan TONNERRE,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DECIDE

de voter les affectations de résultats 2019 des budgets suivants :

Budget Principal - M14

Besoin de financement de la section d'investissement (Exercice + Restes à réaliser): - 830 561,07 €

Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 830 561,07 €

Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : + 480 804,85 €

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 22/06/2020
Affichage et publication	Le 22/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon

Cachet de la Commune



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020			
Date de convocation : 05/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
Secrétaire de séance :		Madame Laura LAMOUREC	x		
Thierry BIHAN		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° :		Madame Marie-José MALLET	x		
CM-2020-1806-29		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 7.1 - Décisions Budgétaires		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2019 – Budget Annexe Port-Tudy		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Majorité			
		Pour 16 Contre 0 Abstentions 3			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,
Vu le compte administratif 2019 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,
Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Erwan TONNERRE,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

DECIDE
de voter les affectations de résultats 2019 des budgets suivants :

Budget Annexe Port-Tudy

Besoin de financement de la section d'investissement (Exercice + Restes à réaliser) : - 232 793,05 €

Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 232 793,05 €

Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : + 196 776,73 €

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 22/06/2020
Affichage et publication	Le 22/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020			
Date de convocation : 05/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2020		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-30		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 7.1 - Décisions Budgétaires		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2019 – Budget Annexe Camping		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Majorité Pour 16 Contre 0 Abstentions 3			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,
Vu le compte administratif 2019 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Erwan TONNERRE,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DECIDE

de voter les affectations de résultats 2019 des budgets suivants :

Budget Annexe Camping

Besoin de financement de la section d'investissement (Exercice + Restes à réaliser) : - 13 872,41 €

Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 13 872,41 €

Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : + 23 485,34 €

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 22/06/2020
Affichage et publication	Le 22/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020			
Date de convocation : 05/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDGE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-31		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 7.1 - Décisions Budgétaires		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2019 – Budget Annexe Mouillages		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Majorité Pour 16 Contre 0 Abstentions 3			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,
Vu le compte administratif 2019 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Erwan TONNERRE,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DECIDE

de voter les affectations de résultats 2019 des budgets suivants :

Budget Annexe Mouillages

Besoin de financement de la section d'investissement (Exercice + Restes à réaliser): -10 117,42 €

Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 10 117,42 €

Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : + 14 266,02 €

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 22/06/2020
Affichage et publication	Le 22/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020			
Date de convocation : 05/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	18	Madame Dominique JUDDE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-32		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 7.1 - Décisions Budgétaires		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Vote du Budget primitif 2020 – Budget principal		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Majorité			
		Pour 15 Contre 0 Abstentions 3			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis de la Commission Finances,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif principal, pour l'année 2020,

Considérant que Monsieur Christophe Cantin, conseiller municipal membre du bureau de l'O.G.E.C. ne prend pas part au vote,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Erwan TONNERRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

- DECIDE

d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 ci-annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

Au niveau du chapitre (les opérations sont présentées pour information) pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Budget Principal

Sections	RAR 2019	BP 2020 Voté Nouveaux Crédits	Résultat N-1 reporté	Total
Fonctionnement				
Dépenses		-3 946 162,85		-3 946 162,85
Recettes		3 465 358,00	480 804,85	3 946 162,85
Investissement				
Dépenses	-1 759 819,30	-4 016 378,00	- 6110,38	-5 782 307,68
Recettes	938 623,61	4 843 684,07		5 782 307,68

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 23/06/2020
Affichage et publication	Le 23/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020			
Date de convocation : 05/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-33		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 7.1 - Décisions Budgétaires		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Vote du Budget primitif 2020 – Budget Port Tudy		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Majorité Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif – budget annexe Port Tudy, pour l'année 2020,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Erwan TONNERRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Budget Annexe Port Tudy

Sections	RAR 2019	BP 2020 Voté	Résultat N-1	Total
----------	----------	--------------	--------------	-------

		Nouveaux crédits	reporté	
Exploitation				
Dépenses		- 563 825,29		- 563 825,29
Recettes		367 048,56	196 776,73	563 825,29
Investissement				
Dépenses	- 669 148,00	- 237 334,00	- 119 944,55	- 1 026 426,55
Recettes	556 299,50	470 127,05		1 026 426,55

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 22/06/2020
Affichage et publication	Le 22/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020			
Date de convocation : 05/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-34		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 7.1 - Décisions Budgétaires		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Vote du Budget primitif 2020 – Budget Camping		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Majorité Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif – budget annexe Camping, pour l'année 2020,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Dominique Yvon,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Budget Annexe Camping

Sections	RAR 2019	BP 2020 Voté Nouveaux Crédits	Résultat N-1 reporté	Total
Fonctionnement				
Dépenses		-37 985,34		-37 985,34
Recettes		14 500,00	23 485,34	37 985,34
Investissement				
Dépenses		-14 378,60 €	-13 872,41	-28 251,01
Recettes		28 251,01		28 251,01

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 22/06/2020
Affichage et publication	Le 22/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020			
Date de convocation : 05/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-35		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 7.1 - Décisions Budgétaires		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Vote du Budget primitif 2020 – Budget Mouillages		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Majorité Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif – budget annexe Mouillages, pour l'année 2020,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Dominique Yvon,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Budget Annexe Mouillages

Sections	RAR 2019	BP 2020 Voté Nouveaux crédits	Résultat N-1 reporté	Total
Exploitation				
Dépenses		- 54 266,02		- 54 266,02
Recettes		40 000,00	14 266,02	54 266,02
Investissement				
Dépenses		- 19 000,00	- 10 117,42	29 117,42
Recettes		29 117,42		29 117,42

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 22/06/2020
Affichage et publication	Le 22/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020			
Date de convocation : 05/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-36		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 7.2 - Fiscalité		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Vote des taux des deux impôts directs locaux		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1636 B du Code Général des Impôts

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition et des bases prévisionnelles communiqué par les services de l'État,

Considérant les informations transmises sur les bases et les allocations compensatrices de l'État, et les orientations du budget primitif 2020, considérant le produit attendu de 1 029 169 euros de taxes foncières et de 711 827 euros de taxe d'habitation, soit 1 740 996 euros,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Dominique Yvon,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DECIDE

de fixer les taux des impôts directs locaux comme suit :

- Taxe d'Habitation : 14,09 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 30,28 %

- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 50,29 %

soit sans modification des taux par rapport aux taux 2019.

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 22/06/2020
Affichage et publication	Le 22/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON



Cachet de la Commune



COMMUNE : 069 GROIX
 ARRONDISSEMENT : 56 LORIENT
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE PORT LOUIS



N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition communaux de 2019 ²	Taux d'imposition plafonnés 2020 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	4 970 548	14,09	>>>	5 052 000	711 827
Taxe foncière (bâti).....	3 289 734	30,28	>>>	3 354 000	1 015 591
Taxe foncière (non bâti).....	26 701	50,29	>>>	27 000	13 578
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ④				38 312	
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ④b			>>>		
Total :					1 029 169

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020 ⑤

1291364 - Total allocations compensatrices = 56368

Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⑥

Produit taxe additionnelle FNB ⑦

Produit des I.F.E.R. ⑧

Produit de la CVAE ⑨

TASCOM ⑩

D.C.R.T.P. ⑪

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) ⑫

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ⑬

Versement GIR ⑭

Prélèvement GIR ⑮

Produit à taux constants (hors TH) (6 décimales)

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.5) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe foncière.....	30,28	1 029 169 / 1 029 169 = 1,000000	30,28	30,28	3 354 000	1 015 591
Taxe foncière (non bâti).....	50,29		50,29	50,29	27 000	13 578
CFE.....	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu 1 029 169

A VANNES

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le

CATHERINE CASTREC PAR INTERIM

A

Le maire,

Grox

le 24/06/2020



COMMUNE : 069 GROIX

ARRONDISSEMENT : 56 LORIENT

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE PORT LOUIS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	52 913
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	1 975
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	463
Taxe foncière (non bâti) :	1 017
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotations pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER 8

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	3 610
Stations radioélectriques	>>>
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau national 13		Taux plafonds 2020 15		Taux 2019 des EPCI 16		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 - col.16) 17	
		départemental 14						
Taxe foncière (bâti).....	21,59	22,89	57,23		0,48800		56,74	
Taxe foncière (non bâti).	49,72	49,45	124,30		3,18000		121,12	
CFE.....	>>>	>>>	>>>		>>>		>>>	

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	24,71
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national	>>>	communal	>>>		

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020			
Date de convocation : 05/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020					
Nombre de conseillers		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice	19	Monsieur Thierry BIHAN	x		
Quorum	7	Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Présents	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Représentés	0	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Votants	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Secrétaire de séance :		Jean-Claude JAILLETTE	x		
Thierry BIHAN		Madame Dominique JUDE	x		
Délibération n° :		Madame Laura LAMOUREC	x		
CM-2020-1806-37		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Matière : 7.10 - Divers		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Tarifs des services municipaux 2020 – Exonérations exceptionnelles		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Majorité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu l'état d'urgence sanitaire décrété jusqu'au 10 juillet au moins,
 Considérant la situation de crise sanitaire que traverse la France,
 Considérant que cette crise sanitaire a engendré des difficultés économiques très importantes pour les
 commerces locaux, et en particulier pour les restaurants et cafés,
 Considérant le produit 2019 des droits de voirie et domaine,
 Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Dominique Yvon,

Après en avoir délibéré,
 Le Conseil municipal

DECIDE

Article 1. l'exonération exceptionnelle des droits de places pour l'ensemble des commerçants sur l'année 2020

Article 2. d'instituer un tarif de location pour les logements de l'ancien EHPAD, destinés à loger
 - du personnel (renforts saisonniers ou remplacements temporaires) de l'État de de la commune et du
 C.C.A.S. par convention avec la commune
 - des partenaires publics et privés de la commune (Lorient agglomération, SDIS, entreprises lorsque le logement
 sur l'île n'est pas possible en raison de la période estivale, ...)

Nuitée : 12 €
 Semaine : 80 €
 Mois : 300 €

Article 3. de confirmer les autres tarifs municipaux 2020

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 22/06/2020
Affichage et publication	Le 22/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020			
Date de convocation : 05/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-38		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 7.10 - Divers		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Tarifs portuaires Port-Tudy – Tarifs 2020 et exonérations exceptionnelles		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Majorité Pour 17 Contre 0 Abstentions 2			

Vu l'état d'urgence sanitaire décrété jusqu'au 10 juillet au moins,
 Considérant la situation de crise sanitaire que traverse la France,
 Considérant que cette crise sanitaire a engendré des difficultés économiques très importantes pour les
 commerces locaux, et en particulier pour les restaurants et cafés,
 Considérant le produit 2019 des terrasses sur le domaine portuaire de Port-Tudy,
 Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Dominique Yvon,

Après en avoir délibéré,
 Le Conseil municipal

DECIDE

Article 1. l'exonération exceptionnelle des droits de terrasses pour l'ensemble des commerçants de Port-Tudy sur
 l'année 2020

Article 2. le report des échéances pour les autres occupants du DPM de Port-Tudy pour les professionnels sur
 demande expresse

Article 3. de confirmer les autres tarifs portuaires 2020 comme ci-annexés, sans augmentation par rapport aux tarifs 2019.

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 22/06/2020
Affichage et publication	Le 22/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Forfaits annuels

	correspondances nouvelle grille		2020	
Catégorie	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Sur pontons	par ml			
< 5,50	56,67 €	68	57,5	69
5,51 à 6,50	78,33 €	94	79,58	95,5
6,51 à 7,50	80,33 €	97	82,08	98,5
7,51 à 9,99	84,17 €	101	85,41	102,5
10m et plus	92,5	111	94,17	113
Embossage Bouée	33,33 €	40	34,17	41
Forfait annuel	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Va et Vient	109,17 €	131	110,83	133
Forfait annuel Hors Ponton	46,67	56	47,5	57
k qui ne seront pas sortis pendant l'année seront majorés d'un coefficient de 3,00				
Forfait annuel Ponton Pêche	141,67	170	144,17	173
Forfait escale ou journée	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Escale détente	4,17	5	5	6
Tarifs Ponton annexe – la nuitée				8
<i>Les tarifs s'entendent taxe de séjour forfaitaire incluse – toute journée d'escale commencée est due.</i>				
Services	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Fourniture glace , les 25kg	4,17 €	5	5	6
Fourniture glace la tonne	40,00 €	48	40,83	49
Remorquages	20,83 €	25	21,67	26
DPM au m² à l'année	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Locaux	6,67 €	8	6,75	8,1
Terrasses cafés et commerces	13,33 €	16	13,58	16,3
ation des ouvrages par une antenne, à l'année	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
opérateur de sécurité et de secours			gratuit	gratuit
opérateur public et opérateur économique dont le chiffre d'affaire annuel consolidé du groupe auquel il appartient est inférieur à 5 millions d'euros			1 250,00 €	1500
opérateur économique dont le chiffre d'affaire annuel consolidé du groupe auquel il appartient est supérieur à 5 millions d'euros			8 333,33 €	10000
frais d'intervention du concessionnaire ou du concédant sur les ouvrages pour accompagner l'opérateur dans la limite d'une heure			58,33 €	70
frais d'intervention du concessionnaire ou du concédant pour toute heure supplémentaire passée sur site avec l'opérateur au-delà de la première heure			20,83 €	25
Pôle Activités Mer – Forfait mensuel	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Usage des outils collectifs : viviers, chambres froides, sanitaires, bureau	20,83 €	25	21,25	25,5
Bloc pêcheur sans usage des outils collectifs	58,33 €	70	59,17	71
Bloc pêcheur avec usage des outils collectifs	75,00 €	90	76,25	91,5
RDC Aquaculture	500,00 €	600	508,33	610
Etage Aquaculture	pas de tarif à ce jour			

Taxes portuaires

Taxes portuaires – Redevances d'usage	débarqué	embarqué	transbordé
Redevance sur les marchandises			
I – Redevance au poids brut (en euros par tonne)	0,2	0	0
II – Redevance à l'unité (en euros par unité)			
Véhicules ne faisant pas l'objet de transactions commerciales			
- véhicules à deux roues	0,23	0,23	0,23
- voitures de tourisme	0,91	0,91	0,91
- autocars	1,07	1,07	1,07
- camions, remorques ou semi-remorques	1,07	1,07	1,07

Redevance sur les passagers

Passagers des navires de commerce	5 % du prix H.T. du billet de passage simple
sauf	
- enfants âgés de moins de 4 ans	
- militaires voyageant en formations constituées	
- personnel de bord	
- les agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit	
- les agents publics dans l'exercice de leurs missions	

Taxes portuaires

Taxes portuaires – Redevances d'usage	débarqué	embarqué	transbordé
Redevance sur les marchandises			
I – Redevance au poids brut (en euros par tonne)	0,2	0	0
II – Redevance à l'unité (en euros par unité)			
Véhicules ne faisant pas l'objet de transactions commerciales			
- véhicules à deux roues	0,23	0,23	0,23
- voitures de tourisme	0,91	0,91	0,91
- autocars	1,07	1,07	1,07
- camions, remorques ou semi-remorques	1,07	1,07	1,07

Redevance sur les passagers

Passagers des navires de commerce sauf	5 % du prix H.T. du billet de passage simple
- enfants âgés de moins de 4 ans	
- militaires voyageant en formations constituées	
- personnel de bord	
- les agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit	
- les agents publics dans l'exercice de leurs missions	

NOUVELLE GRILLE			
Catégorie en ponton		Monocoque	
<i>Bassin à flot compris</i>		<i>Coefficient multicoque : X 2</i>	
visiteur		Tarifs HT	Tarifs TTC
Longueur hors tout			
BS1	moins de 7m	12,50 €	15,00 €
BS2	de 7m à 9,99m	14,17 €	17,00 €
BS3	de 10m à 11,99m	17,50 €	21,00 €
BS4	12 m et plus	23,33 €	28,00 €
aux bouées		Monocoque	
visiteur		<i>Coefficient multicoque : X 2</i>	
Longueur hors tout		Tarifs HT	Tarifs TTC
BS5	moins de 8m	6,67 €	8,00 €
BS6	De 8m à 9,99	9,17 €	11,00 €
BS7	10m et plus	10,83 €	13,00 €

HAUTE SAISON					
valable du 16/04 au 15/09					
pour une escale de 24h : 12h00 à 12h00					
Catégorie en ponton		Monocoque		Multicoque	
<i>Bassin à flot compris</i>					
visiteur		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Longueur hors tout					
HS1	moins de 7m	13,33 €	16,00 €	26,67 €	32,00 €
HS2	de 7m à 8,49 m	18,33 €	22,00 €	21,67 €	26,00 €
HS3	De 8,50 à 9,99	20,83 €	25,00 €	41,67 €	50,00 €
HS4	De 10,00 m à 11,49 m	24,17 €	29,00 €	48,33 €	58,00 €
HS5	De 11,50 à 12,99 m	27,50 €	33,00 €	55,00 €	66,00 €
HS6	De 13,00 à 13,99 m	31,67 €	38,00 €	63,33 €	76,00 €
HS7	14 m et plus	35,00 €	42,00 €	70,00 €	84,00 €
Catégorie aux bouées		Monocoque		Multicoque	
visiteur		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Longueur hors tout					
HS8	moins de 8 m	10,00 €	12,00 €	20,00 €	24,00 €
HS9	De 8 m à 9,99 m	12,50 €	15,00 €	25,00 €	30,00 €
HS10	De 10,00 à 12,99m	15,00 €	18,00 €	30,00 €	36,00 €
HS11	13m et plus	17,50 €	21,00 €	35,00 €	42,00 €